



HAL
open science

IRDEIC - Institut de recherche en droit européen, international et comparé

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une entité de recherche. IRDEIC - Institut de recherche en droit européen, international et comparé. 2010, Université Toulouse 1 Capitole - UT1. hceres-02034217

HAL Id: hceres-02034217

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02034217>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Rapport de l'AERES sur l'unité :
Institut de Recherche en Droit Européen, International
et Comparé (IRDEIC)
sous tutelle des
établissements et organismes :
Université de Toulouse I

Juin 2010



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Rapport de l'AERES sur l'unité :

Institut de Recherche en Droit Européen, International
et Comparé (IRDEIC)

sous tutelle des établissements et
organismes :

Université de Toulouse I

Le Président
de l'AERES

Jean-François Dhainaut

Section des unités
de recherche

Le Directeur

Pierre Glorieux

Juin 2010



Unité

Nom de l'unité : Institut de Recherche en Droit Européen, International et Comparé (IRDEIC)

Label demandé : EA

N° si renouvellement : EA4211

Nom du directeur : M. Marc BLANQUET

Membres du comité d'experts

Président :

Mme Anne LEFEBVRE - TEILLARD Université Paris 2

Experts :

M. Jean Claude JAVILLIER, Université Paris 2

M. Jean Louis BERGEL, Université Aix-Marseille 3

M. Michel STORCK, Université de Strasbourg 3

M. Jean Marc THOUVENIN, Université de Paris 10

M. Jean Pierre CAMBY, directeur adjoint des services de l'Assemblée nationale

Expert(s) proposé(s) par des comités d'évaluation des personnels (CNU, CoNRS, CSS INSERM, représentant INRA, INRIA, IRD.....) :

M. Jean Michel PAILLET, Université de Toulon, représentant du Conseil national des universités

Représentants présents lors de la visite

Délégué scientifique représentant de l'AERES :

M. Rostane MEHDI

Représentant(s) des établissements et organismes tutelles de l'unité :

Mme Corinne MASCALA, Vice-présidente chargée de l'évaluation



Rapport

1 • Introduction

- Date et déroulement de la visite :

La visite s'est déroulée dans les locaux de l'Université Toulouse 1 Capitole les 17 et 18 décembre 2009. L'évaluation de l'IRDEIC a eu lieu le jeudi 17 en fin de journée. Étaient présents le directeur de l'Institut, Marc BLANQUET, ainsi que 8 autres membres de l'institut.

M. Marc BLANQUET a fait une présentation synthétique de l'Institut, qui offre la caractéristique d'être à la fois un jeune institut puisqu'il a été créé en 2007, et de disposer d'une longue expérience en tant que successeur de l'IREDE (Institut de recherche européenne de droit économique). La création de l'Institut est en réalité le fruit d'une politique volontariste visant à réorienter la recherche en droit européen à Toulouse autour d'une réflexion portant sur l'intégration européenne sans se borner à une approche strictement économique. C'est ce qui a conduit à regrouper des spécialistes de droit communautaire, de droit international privé, de finances européennes et de droit comparé.

M. BLANQUET a présenté les résultats de l'Institut comme ses objectifs, à la suite de quoi les membres du Comité d'experts ont posé quelques questions. Les réponses ont été apportées tant par le Directeur de l'Institut que par les responsables, au sein de l'Institut, des différentes équipes pertinentes. S'est dégagée de cette audition l'impression d'une sorte de symbiose dynamique entre les membres de l'équipe s'agissant des activités de l'Institut et de sa gouvernance.

Après le départ du directeur de l'Institut et de ses collègues, les membres du Comité d'experts ont auditionné des doctorants. Tous ont loué la qualité de l'accueil qui leur est fait au sein de l'Institut.

- Historique et localisation géographique de l'unité et description synthétique de son domaine et de ses activités :

L'IRDEIC a succédé en 2007 à l'IREDE (Institut de recherche européenne de droit économique).

On y trouve le CEDRE (Centre de documentation et de recherche européenne), dont les travaux portent sur le droit européen institutionnel et matériel), et l'ex CERF (Centre d'études et de recherches fiscales), devenu le CERFF en ajoutant la dimension financière à la dimension fiscale de ses recherches.

S'y trouve aussi le LIeu (Laboratoire international et européen) dont les travaux portent sur l'espace juridique européen, sous l'angle du droit international privé et en s'intéressant à la dimension d'espace judiciaire et financier.

S'y ajoute le CDC (Centre de Droit Comparé), qui apporte la méthode comparatiste aux autres équipes.

Les activités de recherche de l'IRDEIC tournent toutes autour de la problématique européenne, sous l'angle des évolutions et dynamiques qui sont à l'œuvre dans la construction de l'espace juridique européen.

Des programmes de recherches ont été ouverts au sein de l'IRDEIC sur les problématiques suivantes : une nouvelle gouvernance européenne ; une nouvelle normativité européenne ; une nouvelle politique extérieure européenne ; une mutation des finances locales européennes ; une évolution des systèmes fiscaux du XXI^e siècle ; une nouvelle fonction et de nouvelles dimensions pour le droit comparé ; un nouveau lien entre droit et économie, notamment sous l'éclairage du droit européen.



- Equipe de Direction :

L'IRDEIC est dirigé par M. Marc BLANQUET, assisté, au secrétariat, de Mme Colette MOLUS.

Mais l'IRDEIC se divise en quatre départements qui ont chacun leur responsable :

Le Centre d'étude, de documentation et de recherche européennes (CEDRE), est sous la responsabilité de M. Marc Blanquet.

Le Centre européen de recherches fiscales et financières (CERFF) est dirigé par Mme Sophie De FONTAINE.

Le Centre de droit comparé (CDC) a pour responsables Mme Jacqueline POUSSON et Mme Frédérique RUEDA.

Le Laboratoire international et européen (LIEu), est animé par Mme Céline CASTETS-RENARD

- Effectifs de l'unité : (sur la base du dossier déposé à l'AERES) :

	Dans le bilan	Dans le projet
N1 : Nombre d'enseignants-chercheurs (cf. Formulaire 2.1 du dossier de l'unité)	23	23
N2 : Nombre de chercheurs des EPST ou EPIC (cf. Formulaire 2.3 du dossier de l'unité)	0	0
N3 : Nombre d'autres enseignants-chercheurs et chercheurs (cf. Formulaire 2.2 et 2.4 du dossier de l'unité)	2	3
N4 : Nombre d'ingénieurs, techniciens et de personnels administratifs titulaires (cf. Formulaire 2.5 du dossier de l'unité)	2	1
N5 : Nombre d'ingénieurs, techniciens et de personnels administratifs non titulaires (cf. Formulaire 2.6 du dossier de l'unité)	0	0
N6 : Nombre de doctorants (cf. Formulaire 2.8 du dossier bilan de l'unité et formulaire 2.7 du dossier projet de l'unité)	76	76
N7 : Nombre de personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées	20	23

2 • Appréciation sur l'unité

- Avis global :

La visite a confirmé ce qui ressort du dossier établi par l'Institut, à savoir qu'il s'agit d'une unité jeune mais forte d'une riche expérience, qui se caractérise surtout par un grand dynamisme et dont les axes de recherches se veulent résolument tournés vers les « mutations » et autres « nouveautés » qui se révèlent encore imparfaitement aux observateurs de la vie juridique européenne.



Le Comité d'experts a eu le sentiment d'une totale cohérence entre l'équipe qu'il a rencontrée et le beau projet scientifique qu'elle porte. Manifestement, la réunion de quatre centres de recherches sous l'égide de l'IRDEIC en 2007 a été heureuse, chacun d'entre eux conservant d'ailleurs son identité (le CDC a été créé en 1926) et son expertise propres, ainsi que son autonomie. La gouvernance paraît collégiale, souple et efficace, l'IRDEIC visant non à se substituer aux centres déjà établis mais à tirer parti de la complémentarité des équipes en place en suscitant une recherche collective sur des thèmes sélectionnés.

La réaction du Comité d'experts a donc été très favorable, et même enthousiaste. L'IRDEIC est apparu brillamment structuré, ordonné et dirigé, au regard de ses ambitions et de sa constitution ; il est également attractif, autour tout à la fois d'une problématique commune (les mutations du droit européen) et de programmes aussi diversifiés qu'ambitieux tout en étant réalisables.

- **Points forts et opportunités :**

Les points forts de l'IRDEIC sont sans aucun doute la qualité de son encadrement et de ses efforts de structuration de la recherche collective, qui se traduit notamment par la formulation de programmes de recherches précis. C'est aussi sa structure de gouvernance, qui permet tout à la fois de bénéficier des acquis de centres de recherches déjà établis tout en promouvant leur orientation vers des thèmes novateurs et suscitant la pluridisciplinarité. C'est également le parti-pris de regrouper des privatistes et des publicistes afin d'offrir une réflexion plus en phase avec les évolutions actuelles.

On relève l'attractivité de l'institut, auquel vont se joindre de nouveaux membres (2) et sa forte productivité depuis sa création. Il faut enfin souligner la préoccupation constante de l'Institut à l'égard des doctorants, avec notamment l'organisation d'ateliers de doctorants couplés aux colloques via une collection, les Cahiers de l'IRDEIC, qui leur est accessible de manière privilégiée.

Au titre des opportunités, l'IRDEIC note à la fois les perspectives d'élargissement de son équipe et celle d'un regroupement physique dans des locaux plus importants et plus rationnels dans les prochaines années.

- **Points à améliorer et risques :**

L'institut dispose d'un budget régulier qui ne couvre pas ses dépenses annuelles, lesquelles sont partiellement couvertes par des recettes aléatoires, certaines étant liées à des contrats de recherches qui arrivent à échéance, d'autres à des subventions ou autres financements exceptionnels et non reconductibles.

Ceci fragilise la structure dont la pérennité nécessite la mise à disposition d'un budget lui permettant de mener à bien ses projets.

- **Recommandations au directeur de l'unité :**

- Maîtriser les dépenses en recherchant de nouveaux contrats.



- Données de production :

(cf. http://www.aeres-evaluation.fr/IMG/pdf/Criteres_Identification_Enspts-Chercheurs.pdf)

A1 : Nombre de producteurs parmi les chercheurs et enseignants chercheurs référencés en N1 et N2 dans la colonne projet	20
A2 : Nombre de producteurs parmi les autres personnels référencés en N3, N4 et N5 dans la colonne projet	0
A3 : Taux de producteurs de l'unité $[A1/(N1+N2)]$	20/23 = 0.86
Nombre d'HDR soutenues	
Nombre de thèses soutenues	16
Autre donnée pertinente pour le domaine (à préciser...)	

3 • Appréciations détaillées :

- Appréciation sur la qualité scientifique et la production :
 - Pertinence et originalité des recherches, qualité et impact des résultats :

L'idée même de la création de l'IRDEIC répond à une volonté d'orienter les recherches en droit européen dans un sens plus pertinent et plus original que celui suivi par les différents centres toulousains jusque là : il s'agissait de fédérer ces centres autour de réflexions complémentaires et collectives sur les phénomènes juridiques résultant des mutations profondes de l'Union européenne.

Dans ce contexte, les recherches ont porté sur des thèmes originaux comme par exemple la nouvelle gouvernance européenne, la nouvelle normativité européenne. L'Institut a aussi réfléchi aux mutations de l'Union quant à son fonctionnement concret, à travers des travaux sur la mutation des finances locales européennes ou sur l'évolution des systèmes fiscaux. L'intégration européenne conduisant à des rapprochements toujours plus audacieux des droits nationaux, l'IRDEIC a aussi voulu s'attacher à suivre

ce mouvement à travers une réflexion sur une nouvelle fonction et de nouvelles dimensions pour le droit comparé.

Il est difficile d'évaluer l'impact des résultats de ces programmes de recherches lancé il y a deux ans seulement. Les ouvrages qui en résultent viennent d'être publiés ou le seront bientôt et on manque encore de recul à leur égard.

On peut toutefois relever par exemple l'ouvrage publié aux Etudes de l'IRDEIC intitulé « Etudes de droit communautaire de la santé et du médicament », qui illustre parfaitement la pertinence de l'axe général de la réflexion de l'IRDEIC, en montrant que le droit communautaire de la santé et du médicament ne se borne pas à rendre compte d'une politique purement économique, celle qui a présidé à la création du marché commun, mais découle aussi de préoccupations d'ordre sanitaire.



– **Quantité et qualité des publications, communications, thèses et autres productions :**

La production est abondante, et fait apparaître un total de production de l'IRDEIC ou de ses membres de plus de 250 références. Le bilan mentionné dans le rapport établi par l'IRDEIC indique que ses membres ont notamment publié 78 articles dans des revues scientifiques de bonne renommée, produit 12 ouvrages scientifiques, et 29 fascicules d'encyclopédie. 16 thèses ont été soutenues. La qualité est illustrée par le fait que les éditeurs de meilleure réputation publient ces travaux.

On notera l'organisation de plusieurs manifestations scientifiques dont les actes ont été publiés : mars 2007 : "Trajectoires de l'Europe, unie dans la diversité depuis 50 ans", paru aux Editions Dalloz ; mai 2007 : « Les finances de l'Union européenne à l'aube d'un nouveau cadre financier. Quelles réformes pour le budget de l'Union ? » ; février 2008 : « Le couple mixte franco-maghrébin » (paru aux Cahiers de l'IRDEIC n° 5/2009) ; octobre 2008 : « La matière civile et commerciale, socle d'un code européen de droit international privé ? », paru aux Editions Dalloz, 2009) ; mars 2009 : « Le médicament : aspects de droit international, communautaire et comparé », paru dans La revue générale de droit médical.

– **Qualité et pérennité des relations contractuelles :**

L'IRDEIC bénéficie de plusieurs conventions, dont une avec la Commission européenne et une autre avec le GIP mission droit et justice. Ces conventions sont de qualité mais ne sauraient être pérennes.

• **Appréciation sur le rayonnement, l'attractivité, et l'intégration de l'unité de recherche dans son environnement :**

On pourrait dire que c'est l'IRDEIC qui a intégré son environnement (quatre centres de recherches), et non s'interroger sur son intégration dans son environnement ... C'est dire que la question se pose de manière particulière en l'occurrence.

S'agissant du rayonnement scientifique de l'unité, il est attesté par des publications, y compris des chroniques, dans des revues de qualité : La Semaine Juridique, la Revue Trimestrielle de droit commercial, les Cahiers de droit européen, L'annuaire de droit européen.

Il faut aussi ajouter que l'IRDEIC entretient des relations avec les professionnels à travers des partenariats dans le cadre d'un groupe d'étude autour du droit international et européen, réunissant des avocats, des juristes d'entreprises, des magistrats, des notaires.

L'IRDEIC tâche d'établir son rayonnement par la constitution d'un site internet, d'un logo, et d'un réseau de correspondants étrangers tout à fait important.

• **Appréciation sur la stratégie, la gouvernance et la vie de l'unité:**

– **Pertinence de l'organisation de l'unité, qualité de la gouvernance et de la communication interne et externe :**

L'IRDEIC est clairement organisé autour de deux niveaux, le niveau « central », qui établit les programmes de travail dans le respect des priorités qu'il a définies, qui gère les conventions et les questions financières, et veille à la cohérence d'ensemble, et les différents centres qui mettent en œuvre ces programmes. L'IRDEIC tient deux réunions plénières annuelles, en juin et décembre.

La gouvernance de l'unité paraît excellente, tout comme la communication, favorisée par un site internet facilement accessible et très explicite.



- Pertinence des initiatives visant à l'animation scientifique, à l'émergence, et à la prise de risques :

Le principe même de l'IRDEIC est de promouvoir une recherche scientifique homogène auprès de quatre centres ayant chacun des thèmes de prédilection particuliers, mais surtout le droit européen en partage. La pertinence de cette initiative s'illustre dans le succès de l'IRDEIC jusqu'à présent.

- Implication des membres de l'unité dans les activités d'enseignement et dans la structuration de la recherche en région :

De nombreux membres de l'IRDEIC sont directeurs ou codirecteurs de master 1 ou/et 2 de droit international et comparé, de droit international européen et comparé, de droit fiscal de l'entreprise, de droit public, de droit européen, de droit de la propriété intellectuelle, ou de certains DU, ou d'une licence professionnelle.

- Appréciation sur le projet :

- Existence, pertinence et faisabilité d'un projet scientifique à moyen ou long terme :

Le projet scientifique existe, à n'en pas douter. Il vise à mettre à jour les nouveaux axes forts de la vie juridique européenne, profondément modernisée depuis une dizaine d'années, et à en proposer une lecture doctrinale éclairante. Ce projet a été initié voici deux ans et, comme le relève le rapport établi par l'IRDEIC, sa mise en œuvre, qui nécessite l'adhésion des différentes équipes, repose sur de subtils équilibres, sans lesquels il serait difficile à l'IRDEIC d'emporter l'adhésion de ses équipes. C'est donc en recherchant les bons « dosages » que les travaux ont été engagés depuis deux ans.

Un premier bilan a été fait et permet à l'IRDEIC d'ajuster ses ambitions à ses moyens réels. Il ressort en effet du rapport établi par l'IRDEIC qu'il a été décidé de rationaliser l'ensemble des programmes poursuivis, qui étaient trop nombreux, en identifiant pour chaque équipe deux axes de travail, se traduisant par un seul programme par axe. Il y aura donc désormais 8 programmes et non 9, ce qui est une bonne chose et permettra de recentrer les travaux des différentes équipes. Ceci rendra indubitablement le projet scientifique établi à ce jour plus facilement tenable.

On relèvera en outre que les recherches en cours n'ont pas une vocation purement abstraite, car elles devraient conduire à rendre lisible pour le plus grand nombre, et donc pour les étudiants, certaines branches nouvelles du droit. On pense, entre autres, au droit public de l'Union, qui fait l'objet d'un programme de recherches très enthousiasmant, ou encore au programme de recherches sur le secteur financier, ou à celui sur la contractualisation du droit.

- Existence et pertinence d'une politique d'affectation des moyens :

La politique d'affectation de moyens est clairement affichée par l'IRDEIC et semble pertinente.

- Originalité et prise de risques :

Toutes les thématiques retenues par l'IRDEIC conduisent à des recherches pluridisciplinaires et novatrices. La prise de risques est du reste inhérente à l'existence même de l'IRDEIC : sa création y trouve sa principale justification.

- Conclusion :

- Avis :

Très positif, et même enthousiaste.



– Points forts et opportunités :

Équipe diversifiée mais unie autour d'un vrai projet dont la réalisation sera utile dans le contexte d'une évolution profonde du droit européen.

– Points à améliorer et risques :

Le financement gagnerait à être renforcé afin que les dépenses normales de l'Institut puissent être assurées de manière pérenne. Le principe d'un regroupement géographique de l'Institut en un seul lieu est à soutenir, mais il conviendrait aussi de conserver des liens avec d'autres structures de l'Université, comme notamment le CDP. Enfin, l'équipe pourrait être renforcée par un communautariste généraliste.

– Recommandations :

Poursuivre l'action tout en recherchant encore davantage de complémentarité entre les différents travaux produits par l'IRDEIC.

Institut de recherche en droit européen, international et comparé (IRDEIC)

Note de l'unité	Qualité scientifique et production	Rayonnement et attractivité, intégration dans l'environnement	Stratégie, gouvernance et vie du laboratoire	Appréciation du projet
A+	A	A+	A+	A+